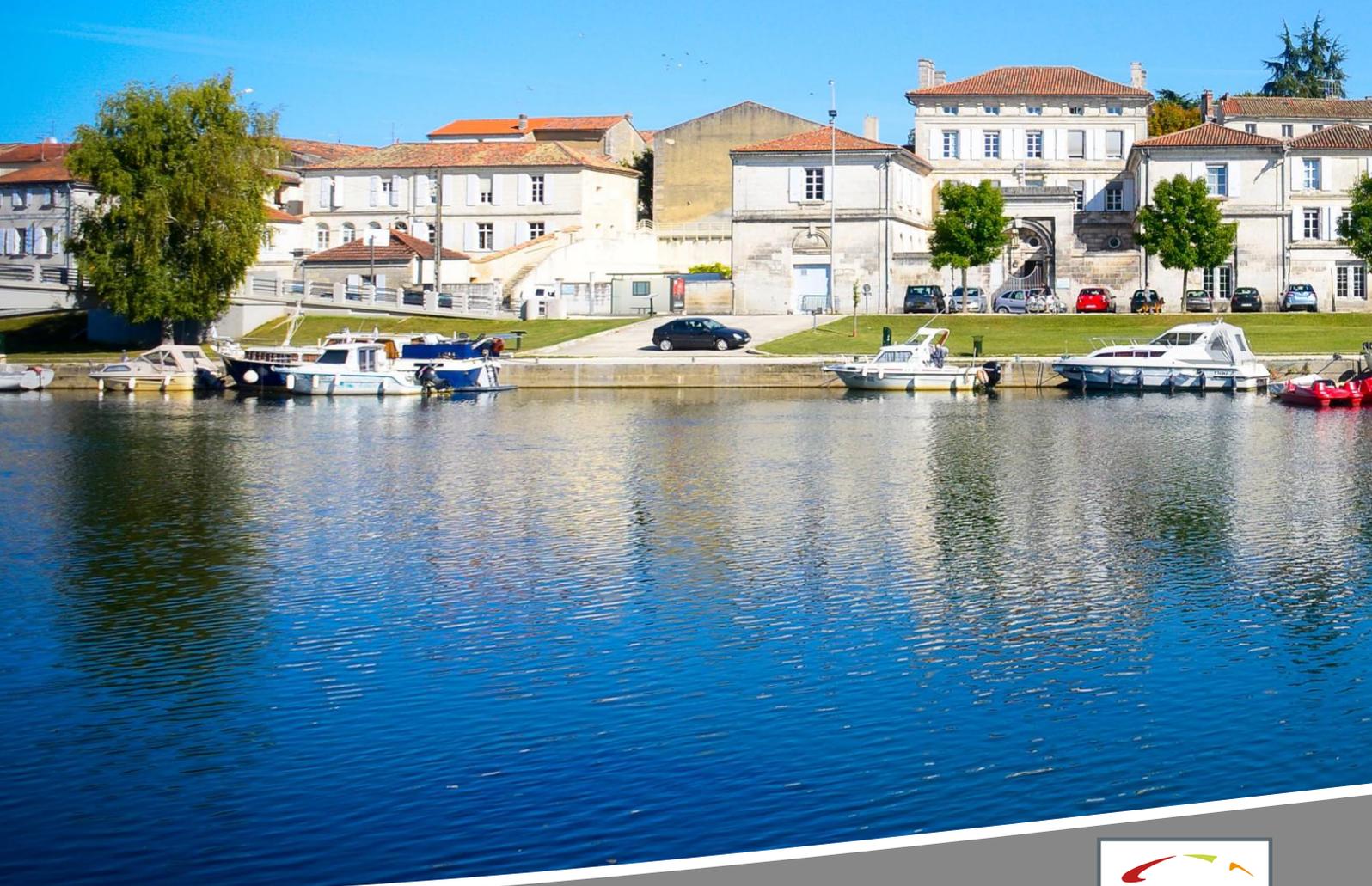


Guide d'accueil

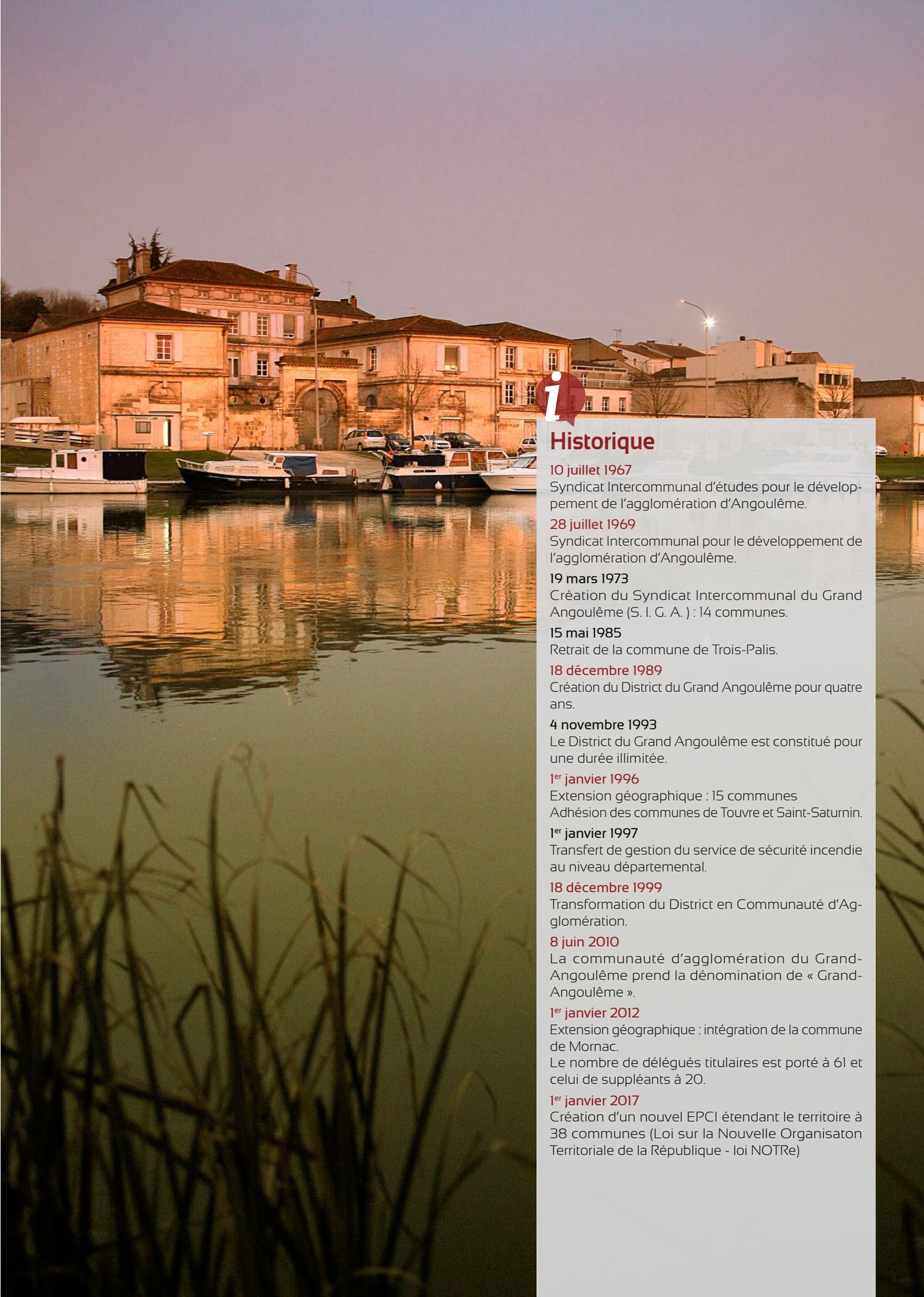
Découverte de l'institution



Publication GrandAngoulême, service communication / Septembre 2020 / Rédaction : Florence Alusse, Isabelle Moreau, Catherine Moussy, Catherine Phlippoteau, Flora Quarantin, Hélène Rémy / Conception graphique- Mise en page : Pascale Javel / Crédits Photographies : C. Richard, W. Denizet, Fotolia / Impression : Impimerie Couvidat

Sommaire

- P4 Carte de l'agglo
- P5 Présentation du territoire
- P6 Le projet de territoire
- P8 L'organisation des collectivités
- P9 GrandAngoulême a 50 ans
- P10 Les compétences de GrandAngoulême
- P12 Le budget
- P16 Photoscope des élus communautaires
- P 18 Bibliothèque ressources



i

Historique

10 juillet 1967

Syndicat Intercommunal d'études pour le développement de l'agglomération d'Angoulême.

28 juillet 1969

Syndicat Intercommunal pour le développement de l'agglomération d'Angoulême.

19 mars 1973

Création du Syndicat Intercommunal du Grand Angoulême (S. I. G. A.) : 14 communes.

15 mai 1985

Retrait de la commune de Trois-Palis.

18 décembre 1989

Création du District du Grand Angoulême pour quatre ans.

4 novembre 1993

Le District du Grand Angoulême est constitué pour une durée illimitée.

1^{er} janvier 1996

Extension géographique : 15 communes
Adhésion des communes de Touvre et Saint-Saturnin.

1^{er} janvier 1997

Transfert de gestion du service de sécurité incendie au niveau départemental.

18 décembre 1999

Transformation du District en Communauté d'Agglomération.

8 juin 2010

La communauté d'agglomération du Grand-Angoulême prend la dénomination de « Grand-Angoulême ».

1^{er} janvier 2012

Extension géographique : intégration de la commune de Mornac.

Le nombre de délégués titulaires est porté à 61 et celui de suppléants à 20.

1^{er} janvier 2017

Création d'un nouvel EPCI étendant le territoire à 38 communes (Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République - loi NOTRe)

CARTE DE L'AGGLO



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Situé sur l'axe européen nord-sud, au coeur de la Région Nouvelle-Aquitaine, GrandAngoulême bénéficie d'un cadre de vie idéal. Un environnement urbain et verdoyant, sillonné par le fleuve Charente, duquel émerge un bouillonnement culturel, créatif et entrepreneurial

Entre ville et nature

Notre territoire dispose d'un cadre de vie unique, à la croisée de la ville et de la nature. On y trouve un coeur de ville historique au pied duquel coule le fleuve Charente. La nature environnante, propice aux balades sur des sentiers et pistes aménagées offre aux promeneurs des paysages variés. De nombreuses activités pour tout âge et pour tous les goûts y sont également proposées.

Au rang desquels : les sentiers d'interprétation des Eaux Claires à Puymoyen, le Sentier des Brandes à Soyaux, les sources de la Touvre, la coulée verte, le Plan d'eau de Saint-Yrieix, les vallées péri-angoumoises et la vallée de l'Echelle...

Un territoire tourné vers l'avenir

Premier bassin industriel entre Nantes et Bordeaux, lié au monde de l'image et à la culture de l'entrepreneuriat, GrandAngoulême bénéficie aujourd'hui d'une identité reconnue autour des secteurs de

la bande dessinée, des médias interactifs, des industries du futur, du numérique, de l'innovation et de la croissance verte. Ce vivre en pleine effervescence est porté par une volonté de créer une dynamique collaborative associant entreprises, recherches et institutions.

Pour soutenir l'économie et l'innovation : la pépinière Krysalide, la Technopôle Eurekatech, les parcs d'activités des Molines et Euratlantic, la Maison de l'entreprendre ...

Le développement durable au coeur de ses préoccupations

GrandAngoulême a développé son offre de transport et l'a adapté à l'évolution de son territoire proposant de réelles alternatives à la voiture avec : **la ré-organisation et la mise en service du réseau de transport en commun môbius, le pôle d'échange multimodal créé autour de la gare, Mobily'cycle (service de location de vélos électriques)...**

Un pôle d'enseignement et de formations

Au fil des années, de nombreux acteurs du territoire ont contribué à la construction d'un des plus grands pôles de formation aux métiers de l'image en France. Des professionnels y sont formés dans tous les domaines, alimentant ainsi un écosystème propice à la création. Une plateforme d'enseignement supérieur axée sur les nouvelles technologies, l'apprentissage et l'ingénierie est également fortement implantée sur le territoire.

Une offre culture foisonnante

Pas moins de 800 événements culturels animent le territoire au fil des saisons, mettant à l'honneur des domaines aussi variés que la bande dessinée, la musique, le cinéma, l'automobile ou la gastronomie. Des équipements viennent compléter cette richesse culturelle et offrent des lieux de rencontres, de partage de connaissance et de divertissement pour tous les publics.

Au rang desquels : l'espace Carat (parc des expositions), la Nef (salle de musiques actuelles), l'Alpha (médiathèque), le Conservatoire, L'École d'arts ...

Sans oublier le soutien aux associations sportives via **le Forum Sport, Santé, environnement** et ses équipements sportifs de qualité : **Nautilus, le stade d'athlétisme, le centre équestre de la Tourette ou le stand de tir.**



LE PROJET DE TERRITOIRE

En 2017, le nouveau GrandAngoulême s'est fixé l'ambition de définir les grands enjeux auxquels le bloc local devra répondre sur la période 2018-2025, à travers un projet de territoire. Celui-ci s'affranchit des compétences de l'agglomération pour mieux tenir compte des différents acteurs qui vivent et agissent sur le territoire (communes et communauté, citoyens, acteurs publics et privés) dans une logique de prospective territoriale partagée.

Le projet de territoire de GrandAngoulême s'appuie ainsi sur trois orientations thématiques :



Pour un territoire du dynamisme économique

Les élus souhaitent que le développement économique se fasse autour des industries créatives.

De plus, le nouveau positionnement de GrandAngoulême au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine et une accessibilité améliorée sur un axe Nord-Sud grâce à la LGV Bordeaux-Paris doivent aider à faciliter les échanges et à jouer en faveur d'une attractivité nouvelle, qu'elle soit touristique ou résidentielle.

Les chantiers à mettre en œuvre sont :

- Développer le tourisme d'affaires et de loisirs autour des richesses du territoire
- Amplifier les industries créatives et la diversification économique
- Renforcer l'attractivité résidentielle en jouant sur les changements d'échelle

Pour un territoire de l'équilibre

GrandAngoulême veut être un territoire qui se développe en harmonie, soucieux de ne pas générer des déséquilibres en son sein. Cela signifie penser à la mise en place de politiques qui permettent à tous les citoyens un bon accès aux équipements et services à savoir :

- Développer une stratégie du numérique sur l'ensemble du territoire
- Garantir la mobilité et la bonne accessibilité de tous les territoires
- Aménager le territoire équitablement (équipements, logement, activités économiques et commerciales, animation culturelle)

Pour un territoire du bien-être

Pour préserver et améliorer votre qualité de vie dans un territoire hétérogène comme Grand Angoulême, l'Agglomération va devoir :

- Garantir la cohésion sociale et la solidarité

- Accélérer la transition écologique
- Proposer une offre innovante de services publics adaptée à l'évolution des modes de vie

Durant l'année 2017, l'année de fusion, GrandAngoulême a veillé à la continuité des services publics que ce soit au niveau de la collecte de vos déchets, de l'assainissement de vos eaux usées ou de votre mobilité.

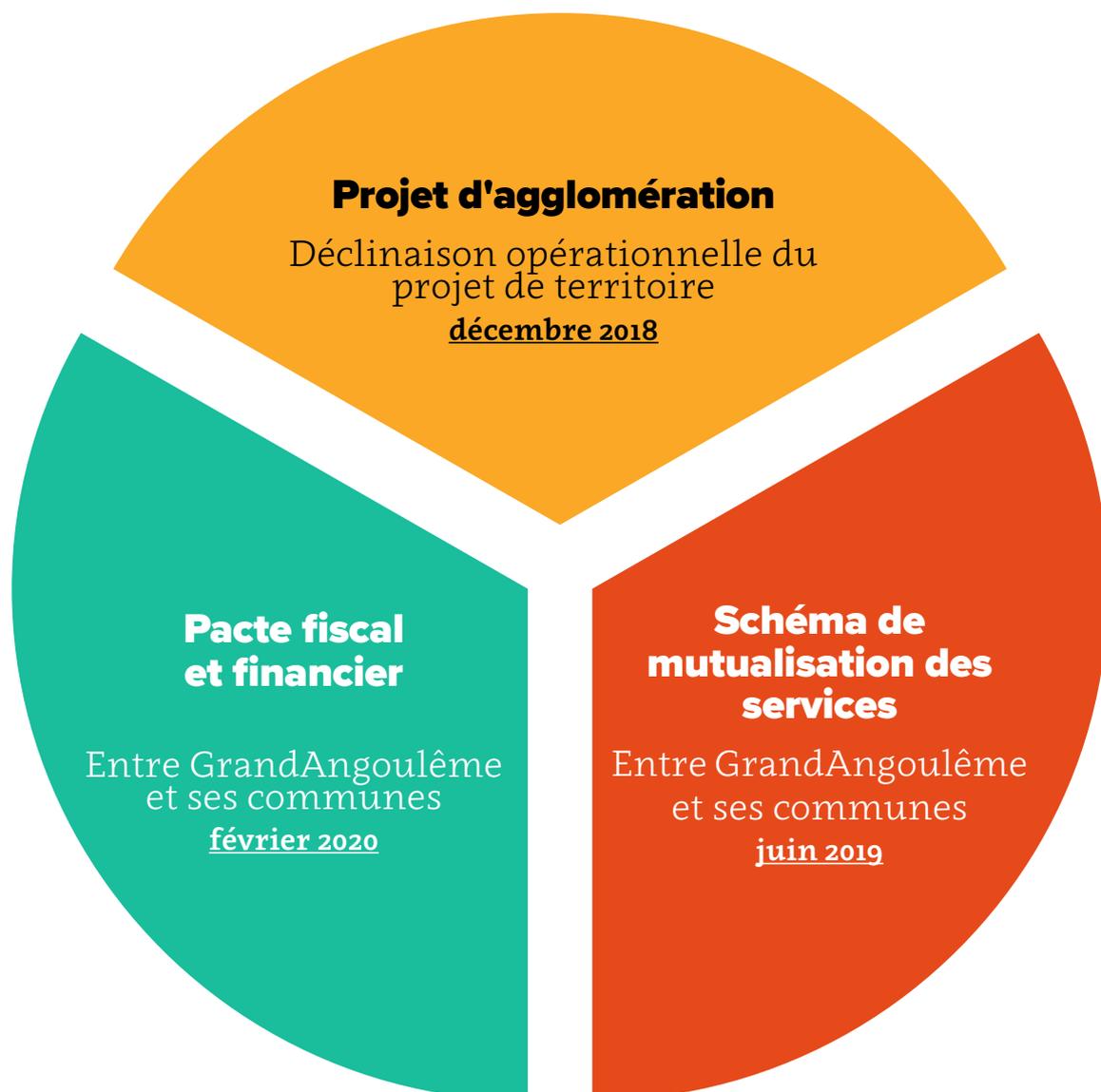
En effet, depuis septembre 2017,

le transport à la demande appelé TaxiBus a été mis en place dans 11 « nouvelles » communes du territoire jusque-là non desservies par la STGA.

Pour mener à bien ce projet, la communauté d'agglomération entend utiliser de nouvelles modalités de coopération :

- Sur son périmètre, à travers l'expérimentation de formes de gouvernance inédites et la mobilisation du système d'acteurs territorial ;
- Vers les territoires extérieurs, en nouant de nouvelles relations avec d'autres communautés d'agglomération ;
- Auprès des citoyens, en les associant à la construction des politiques publiques.

Le projet de territoire a été ensuite décliné en 2019 et début 2020 autour de trois grands documents opérationnels :



L'ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS

L'ORGANISATION POLITIQUE

LES INSTANCES OBLIGATOIRES



Le Conseil communautaire

Chaque collectivité territoriale est dirigée par une assemblée délibérante dont les membres sont des élus, issus du scrutin démocratique. Dans une communauté d'agglomération, le conseil communautaire est composé des élus des communes membres.

Le conseil communautaire constitue l'organe de décision politique.

Les grandes orientations pour les administrés et les agents y sont débattues. Au final, la décision prise est transcrite dans une délibération.

L'assemblée délibérante vote le budget de la collectivité : c'est son acte le plus important.



Le Bureau communautaire

Composé du président, des vice-présidents et d'autres membres désignés par le Conseil communautaire, le bureau communautaire rend des décisions dans les domaines pour lesquels l'assemblée délibérante lui a délégué sa compétence.

Il rend également des avis sur des dossiers qui lui sont soumis à cet effet.



La Conférence des maires

Présidée par le(la) président(e) de l'EPCI, elle comprend l'ensemble des maires des communes membres. C'est un outil de gouvernance complémentaire au conseil communautaire : il renforce le dialogue entre les maires et entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres. Elle rend des avis sur des sujets d'intérêt communautaire.

L'EXÉCUTIF



Le(a) président(e)

Le Conseil communautaire élit son président. C'est l'autorité territoriale qui met en œuvre les décisions du conseil. Le président est le pouvoir exécutif de la collectivité et dispose, à ce titre, d'un pouvoir d'organisation des services. Au quotidien, il signe les actes engageant la collectivité. Il peut aussi déléguer

sa signature aux cadres supérieurs de l'administration. Il a aussi des pouvoirs propres, notamment celui de recruter le personnel.



Les vice-président(e)s

Au nombre de 15 maximum, ils sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret. Ils sont membres du Bureau communautaire. Ils peuvent recevoir délégation de la part du président d'une partie de ses fonctions exercées au titre de ses pouvoirs propres ou par délégation du Conseil communautaire.

LES INSTANCES FACULTATIVES



Les commissions thématiques

Ces commissions peuvent être chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.



Les commissions spécialisées associant les maires

Elles peuvent être créées dans le cadre du pacte de gouvernance dès lors qu'un tel pacte est mis en œuvre.



Les conférences territoriales des maires

Elles peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la Communauté d'agglomération. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur du conseil communautaire.



Les groupes de travail

Sur des thématiques ou des dossiers bien spécifiques, des groupes de travail peuvent être institués. Ils peuvent regrouper des élus communautaires ou des élus communaux et des conseillers municipaux.

LES INSTANCES CONSULTATIVES OBLIGATOIRES



Le Conseil de développement

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs,

scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de la Communauté d'agglomération.

Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.



La commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Elle est composée de conseillers communaux et d'associations locales. Elle doit être obligatoirement consultée pour tout service public confié à des tiers par voie de délégation de service public ou exploité en régie.



La commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

Elle est composée par des représentants de GrandAngoulême, des associations d'usagers, de représentants de personnes handicapées, de représentants des personnes âgées et des acteurs économiques.

Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

L'ORGANISATION OPERATIONNELLE

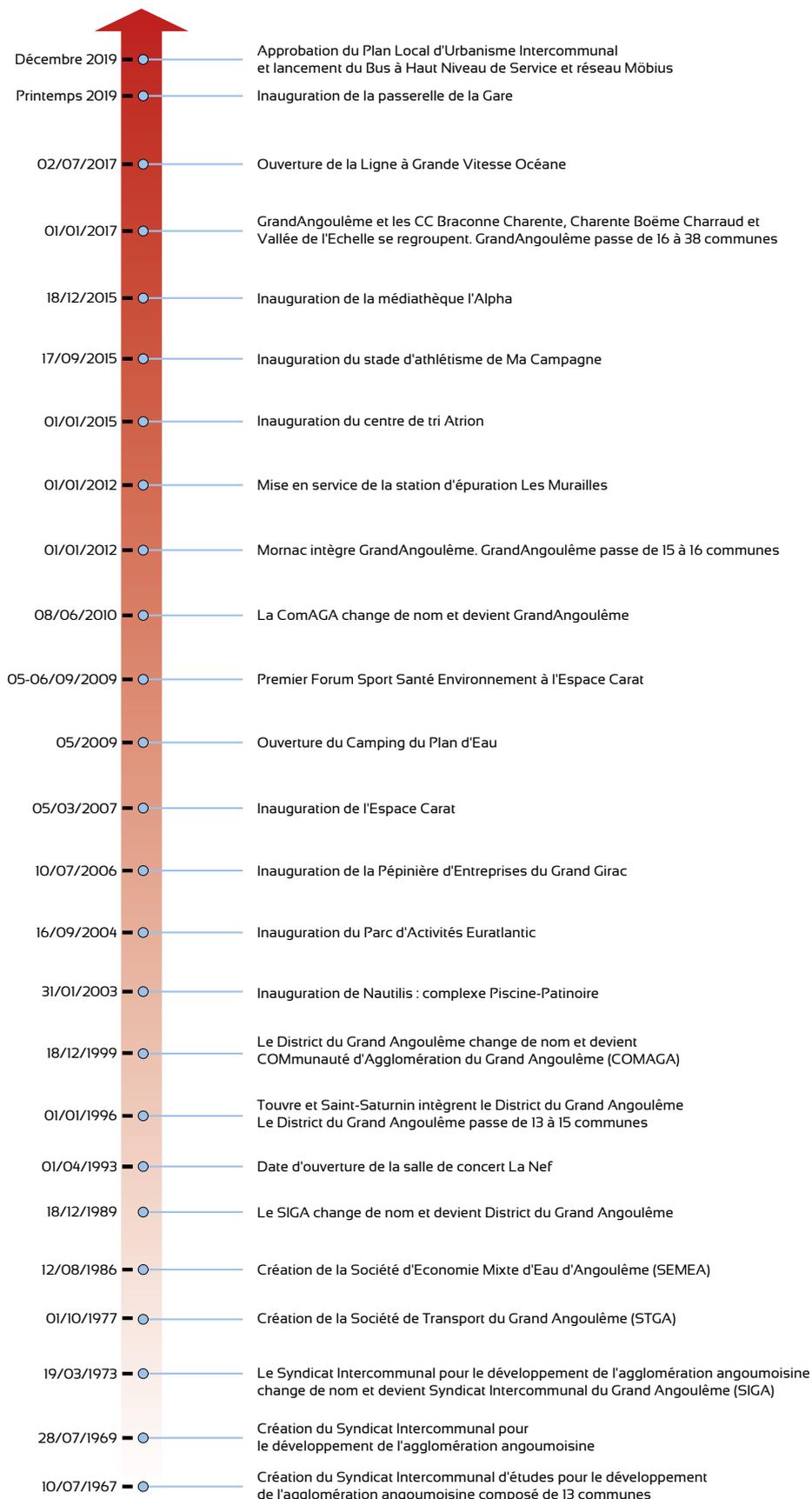


Le président nomme un directeur général des services (DGS). Celui-ci organise et dirige l'administration.

Le DGS peut être secondé par un ou plusieurs directeur(s) général(aux) adjoint(s).

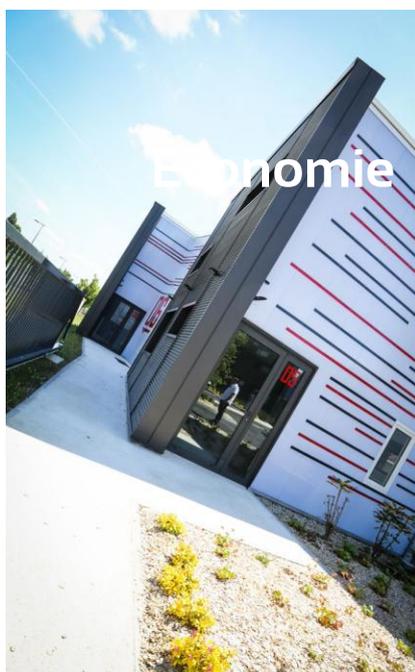
La collectivité est organisée comme toutes les organisations économiques avec ses directions et services, en nombre variable selon sa taille.

GRANDANGOULÊME A 50 ANS



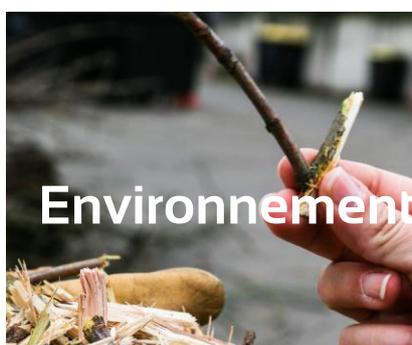
LES COMPÉTENCES DE GRANDANGOULÊME

Composé de 38 communes et regroupant 141 000 habitants, GrandAngoulême exerce des compétences qui l'amènent à travailler à la fois sur le présent et l'avenir de son territoire, pour le bien-être quotidien de ses habitants. Il assure le fonctionnement de nombreux services publics, la construction et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire et de développement. La dernière modification des statuts de l'agglomération date de décembre 2018 et a permis d'harmoniser les compétences après la fusion intervenue au 1er janvier 2017.



Economie

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme.
- Participation et soutien à l'enseignement supérieur
- Espace Carat



Environnement

- Collecte et traitement des déchets (Prévention /Déchèteries/Valorisation),
- Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines,
- Eau potable,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Tuilerie de Niollet : site consacré à l'éducation à la biodiversité locale, aux questions environnementales et à l'artisanat



Cadre de vie

- Aménagement et gestion de la voirie et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Communications électroniques (dont haut débit),



Habitat - Politique de la ville

- Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- Contrat de ville, dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.



Social

- Médiation sociale
- Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



Aménagement de l'espace communautaire

- Schémas de cohérence territoriale et schémas de secteur, PLUI, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité (transports urbains, déplacements modes doux, Pôle d'échanges multimodal).



Equipements touristiques

- Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE),
- Port l'Houmeau
- Camping de Saint-Yrieix
- Baignades de Marsac et de Vindelle
- Base de Canoé de Vindelle



Équipements culturels et sportifs

- Aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre,
- École d'Art
- Centre équestre de la Tourette,
- Stand de Tir des Trois Chênes,
- Salle de spectacles «La NEF»,
- Nautilus centre nautique et patinoire,
- Espace Carat, parc des expositions,
- Médiathèque l'Alpha,
- Le stade d'athlétisme.



Petite enfance, enfance Jeunesse

- Coordination au niveau communautaire des politiques petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité
- Coordination de proximité
- Gestion des établissements suivants :
 - Multi accueil des « Poussins », situé à L'Isle-d'Espagnac ;
 - RAM (Relais Assistants maternels) communautaire situé à Dignac ;
 - LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) communautaire situé à Dignac ;
 - RAM (Relais Assistants maternels) communautaire situé à Roulet-Saint-Estèphe.
- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)



- Schéma communautaire de la randonnée
- Chemin de randonnée le long du fleuve Charente et voie verte à Asnières-sur-Nouère
- Soutien et développement des activités et manifestations sportives du territoire concourant à son attractivité



- Label Pays d'Art et d'Histoire
- Promotion des activités artistiques et culturelles du territoire
- Création ou diffusion de spectacles vivants, de concerts et d'exposition destinées à développer ou à favoriser l'offre culturelle et artistique, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires.

LE BUDGET

LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION

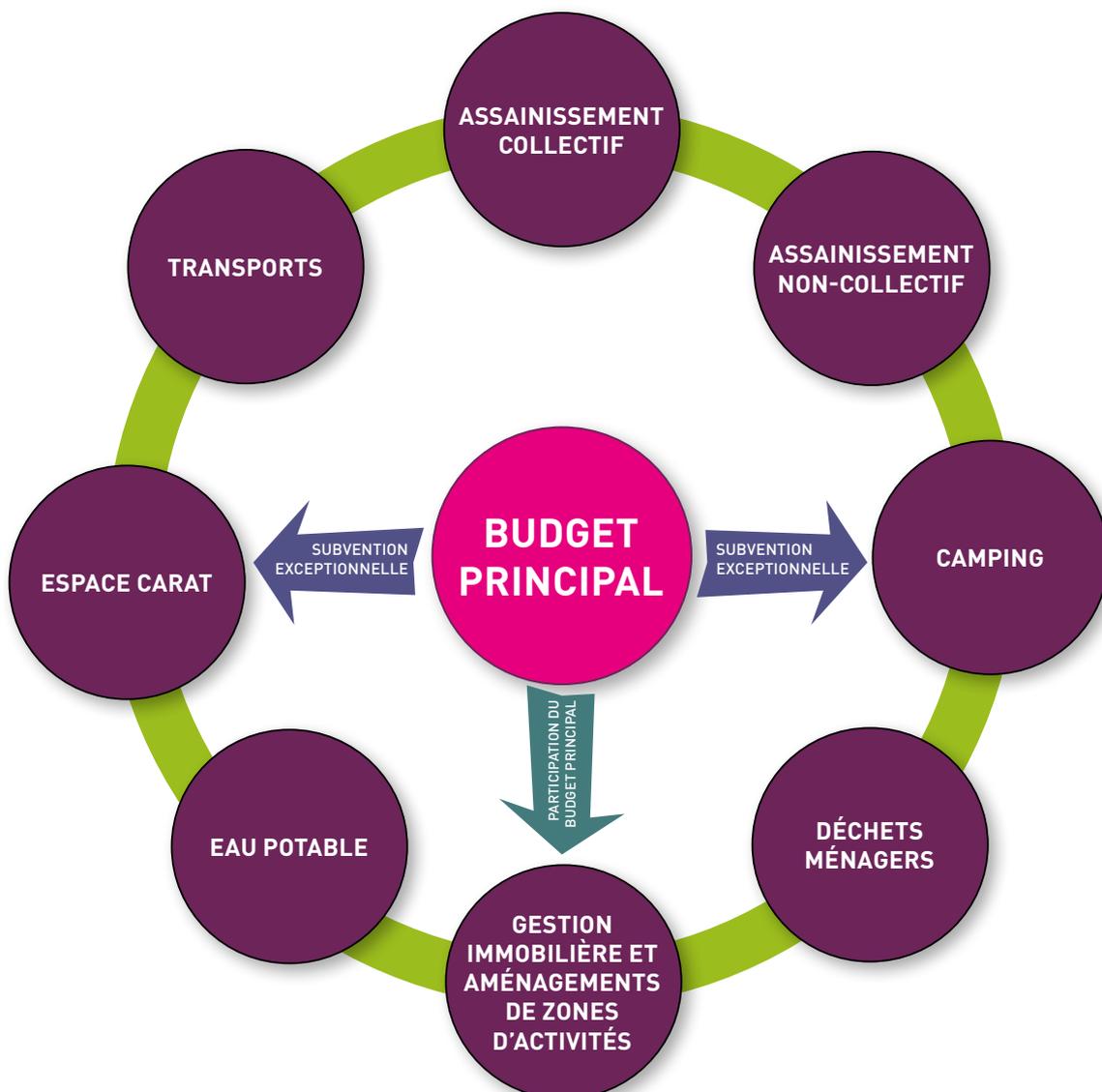
UN ENSEMBLE DE 9 BUDGETS :
UN BUDGET PRINCIPAL ET 8 BUDGETS ANNEXES



Le budget principal de l'agglomération comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Les budgets annexes retracent les opérations budgétaires :

- De certains services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) qui doivent s'équilibrer par les ressources liées à l'exploitation de l'activité comme le service de l'assainissement, de l'eau potable, de l'espace CARAT et du Camping. Pour ces deux derniers budgets annexes, compte tenu des exigences de service public et des investissements importants réalisés qui nécessiteraient une hausse excessive des tarifs, le budget principal verse une subvention exceptionnelle chaque année pour assurer leur équilibre.
- De service public dont l'équilibre est lié à la perception d'une taxe ou redevance spéciale (déchets ménagers, transports)
- Des opérations d'aménagement de zones d'activités (aménagements de zones) et la gestion immobilière des locaux économiques (qui reçoit une participation du budget principal).



LE BUDGET 2020

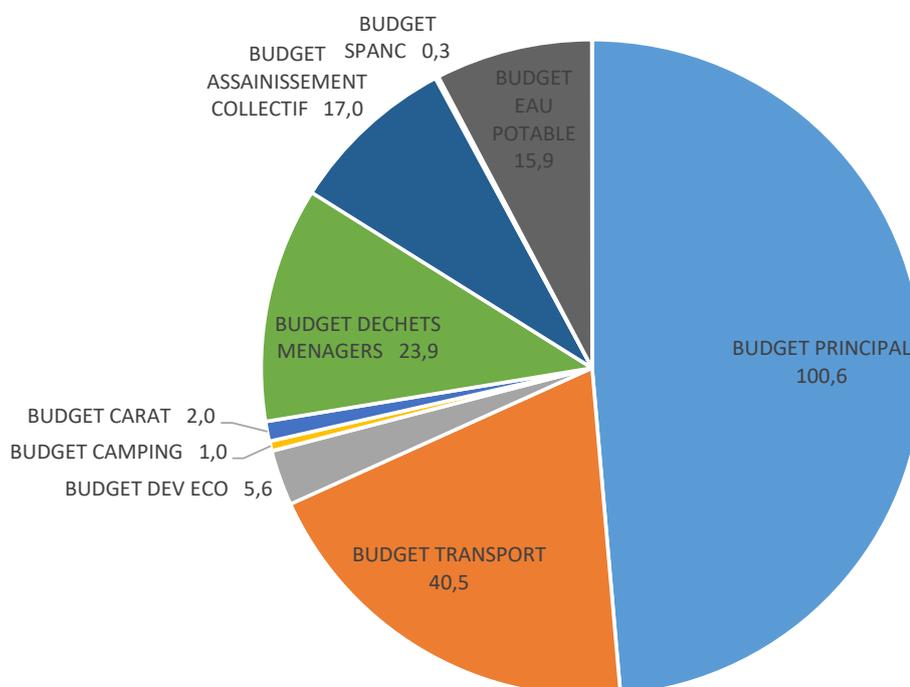
PRÈS DE 207 MILLIONS € DE DÉPENSES RÉELLES¹



Le conseil communautaire a voté le budget primitif pour l'exercice 2020 le 13 février 2020. Tous budgets confondus, les prévisions de dépenses réelles de GrandAngoulême s'élèvent à 207 M€ dont 130 M€ de fonctionnement et 77 M€ d'investissement.

Deux budgets représentent plus de 70 % des dépenses en 2020 : le budget principal et le budget transport.

Les dépenses en millions €



DEVELOPPER, AMENAGER ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



77 millions d'investissement prévus en 2020, les grands projets/actions

- passerelle du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême : 2,3 M€
- Aménagements des espaces publics du secteur Gare : 3,2 M€
- Soutien à l'habitat : 3,3 M€
- Opérations de renouvellement urbain 1 et 2 : 1,4 M€
- Technoparc : 2 M€
- BHNS : 8,3 M€
- Réaménagement de la déchetterie de Brébonzat : 1M€
- Opérations de renouvellement/ extension de canalisations et ouvrages assainissement et eau potable : 5 M€
- Raccordement de la STEP du Gond et de la STEP de Frégeneuil : 1M €
- STEP de Marsac et Vindelle : 1,8 M€
- Construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre : 12 M€

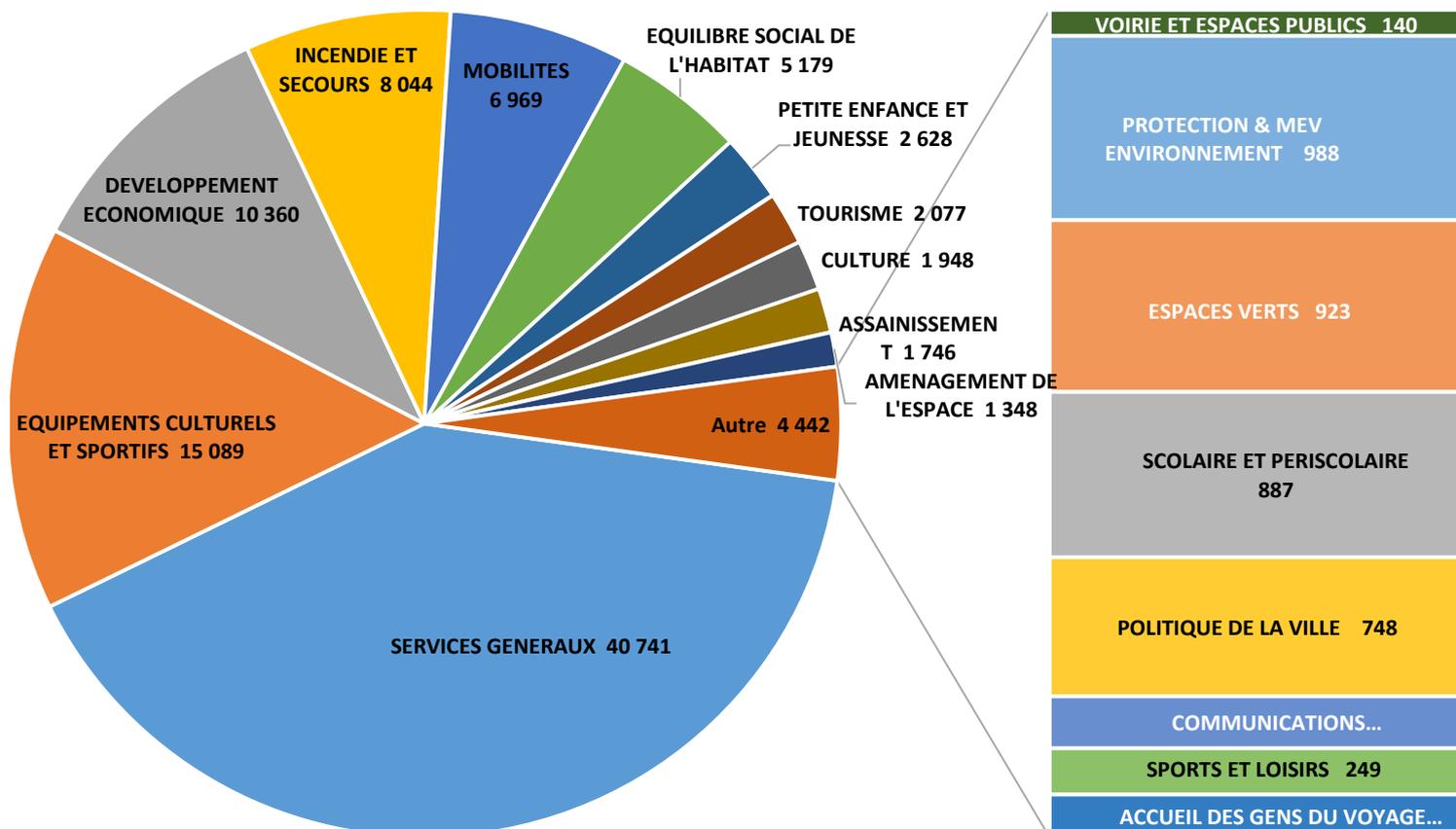
¹ Opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie

ZOOM SUR LE BUDGET PRINCIPAL



Avec plus de 100 millions de dépenses, le budget principal réalise près de la moitié des dépenses totales de l'agglomération qui se répartissent entre ses différentes compétences.

Le budget principal par compétences (en K€)

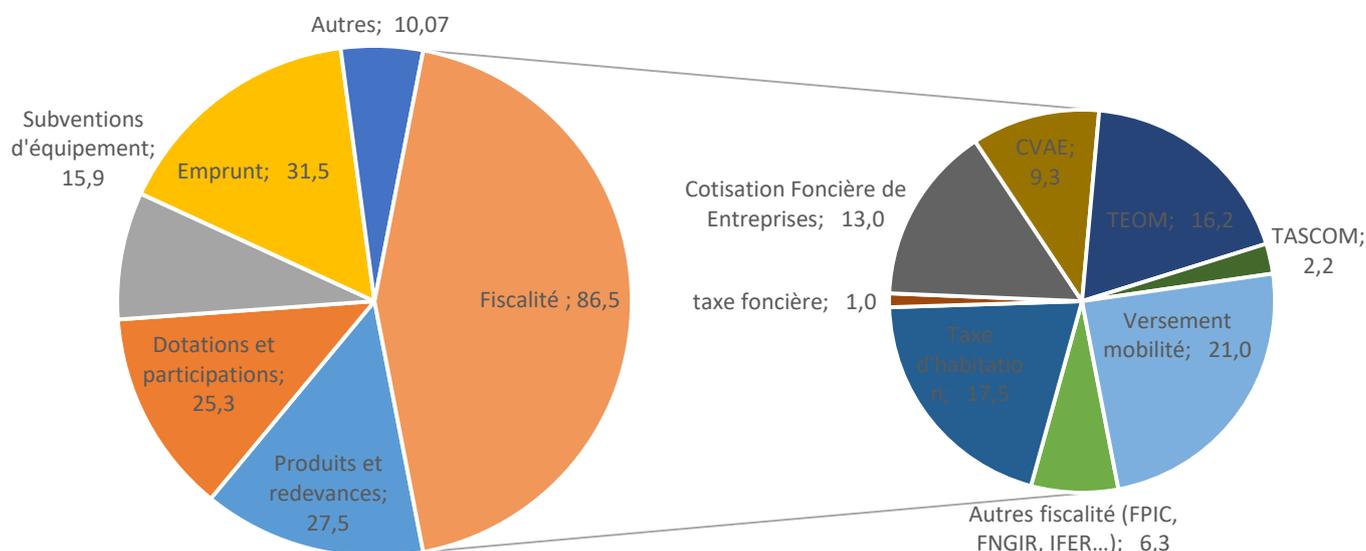


QUELLES SONT LES PRINCIPALES RESSOURCES DE L'AGGLOMERATION ?

Pour financer ses politiques publiques, l'agglomération dispose de plusieurs types de ressources :

- Les produits qu'elle tire de l'exploitation de ses équipements ou des services publics qu'elle rend : les droits d'entrées à Nautilus, les frais d'inscription au conservatoire, les participations des familles à la crèches ou encore les abonnements et droits d'usage au réseau Mobius, les redevances assainissement...
- Le produit de la fiscalité : l'agglomération dispose de ressources fiscales propres : elle perçoit ainsi une fraction des taxes dites « ménages » (taxe d'habitation – taxe foncière bâti et non bâti) et la totalité de la fiscalité économique prélevées sur son territoire : la Cotisation foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la TAXE sur les Surfaces COMMmerciales. GrandAngoulême perçoit également la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Des dotations de l'Etat (la plus importante d'entre elles est la dotation globale de fonctionnement) et de diverses subventions et participations versées par des tiers et partenaires (Département, Région, Europe...).
- Des subventions d'équipement pour l'aider à financer une partie de ses opérations d'investissement en provenance de l'Etat, la Région, l'Europe...
- De l'emprunt

Les ressources de l'agglo (en millions €)



LA FISCALITÉ



Le Conseil communautaire a décidé de maintenir la plupart des taux de fiscalité à l'identique de 2019 :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

Ces taux constituent les taux cibles votés, moyennant un dispositif de lissage sur 5 années pour les taxes ménages et sur 8 années pour la CFE, lissage qui a démarré en 2017 suite à la fusion des anciens territoires. Ainsi les taux appliqués dans chacune des communes peuvent différer de ces taux cibles.

Pour le financement des ordures ménagères, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM cible de 10,30% s'applique désormais sur la totalité du territoire.

Pour le financement de la compétence Transport, la collectivité prélève le versement transport (VT). Selon une décision prise en octobre 2017, le taux appliqué sur les 16 communes ex GrandAngoulême est désormais de 1,70 %, le taux cible. Pour les 22 autres communes, un lissage de 3 ans a été décidé. Le taux applicable en 2020 est de 1,40 %.

À noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 308 K€, montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL



Rendu obligatoire pour les intercommunalités signataires d'un contrat de ville, il doit viser à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes et l'intercommunalité.

Après une première phase d'élaboration d'un diagnostic consolidé de la situation financière et fiscale du territoire, 4 axes avaient été identifiés pour élaborer le pacte : un axe « solidarité » (comment corriger les écarts de richesse ?), un axe « service public » (comment compenser des charges de centralité ou des charges spécifiques ?), un axe « optimisation » (comment gérer la baisse des ressources et optimiser la DGF ?) et un axe « Développement » (comment mettre en œuvre et financer le projet de territoire ?).

Un premier socle de pacte financier et fiscal sur la base de 10 fiches actions a été voté par le conseil communautaire le 13 février 2020. Un groupe de travail spécifique sera chargé de sa mise en œuvre et de son évolution.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE GRANDANGOULÈME

Les membres du bureau



Xavier BONNEFONT
Maire d'Angoulême
Président

Les vice-présidents



Michel ANDRIEUX
Maire de Bouéx
Grands projets, de la politique de solidarité aux communes, de la transformation numérique et des ressources humaines



Marie-Henriette BEAUGENDRE
Maire de St Saturnin
Grand cycle de l'eau



Véronique DE MAILLARD
Adjointe au maire d'Angoulême
Mobilités



Gérard DESAPHY
Conseiller délégué d'Angoulême
Culture et coopération internationale



Gérard DEZIER
Maire de Gond-Pontouvre
Travaux, patrimoine, politique sportive et ses équipements



Maud FOURRIER
Adjointe au maire de La Couronne
Dialogue territorial et évaluation des politiques publiques



Michaël LAVILLE
Maire de Champniers
Tourisme, promotion du territoire, communication institutionnelle et coopération territoriale



Isabelle MOUFFLET
Maire de Vindelle
Economie sociale et solidaire



François NEBOUT
Maire de Soyaux
Finances



Yannick PERONNET
Adjoint au maire de Ruelle-sur-Touvre
Prévention, gestion et valorisation des déchets



Jean REVEREAULT
Adjoint au maire de Mouthiers-sur-Boëme
Projet de territoire, promotion de l'intercommunalité, transitions écologiques et énergétiques et Plan Climat



Gérard ROY
Maire de Roullet-Saint-Estèphe
Développement économique



Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe au maire d'Angoulême
Politique de la ville, enfance jeunesse, cohésion sociale et gestion des aires d'accueil des gens du voyage



Vincent YOU
Adjoint au maire d'Angoulême - PLUi,
stratégie agricole et circuits économiques de proximité



Hassane ZIAT
Conseiller délégué de L'Isle-d'Espagnac
Habitat

Les Conseillers délégués



Eric BIOJOUT
Adjoint au maire de Puymoyen
Ressources Humaines et démarche qualité



Michel BUISSON
Maire de Brie
Politique de l'emploi et de l'insertion, santé



François ELIE
Conseiller délégué d'Angoulême
Déploiement numérique, très haut débit et e-administration



Jean-Jacques FOURNIE
Maire de Saint-Yrieix-sur-Charente - Innovation, enseignement supérieur et recherche



Bertrand GERARDI
Conseiller municipal de Nersac
Commande publique



Michel GERMANEAU
Maire de Linars
Transport public



Hélène GINGAST
Maire de Fléac
Cohésion sociale jeunesse



Thierry HUREAU
Maire de Vouzan
Assainissement



Jean-Luc MARTIAL
Maire de Sireuil
Fleuve Charente



Pascal MONIER
Adjoint au maire d'Angoulême
Enseignement supérieur



Dominique PEREZ
Maire de Claix
Voiries communautaires



Anne-Marie TERRADE
Maire de Dirac
Médiation sociale



Philippe VERGNAUD
Conseiller délégué d'Angoulême
Commerce et artisanat

Les conseillers communautaires



Sabrina AFGOUN
Adjointe au maire de
Roullet-Saint-Estèphe



Véronique ARLLOT
Conseillère déléguée
d'Angoulême



Joëlle AVERLAN
Conseillère déléguée
de Champniers



Brigitte BAPTISTE
Maire de Touvre



**Didier BOISSIER
-DESCOMBES**
Adjoint au maire de Jauldes



Jacky BONNET
Adjoint au maire de
La Couronne



**Catherine
BRÉARD**
Maire de Torsac



**Séverine
CHEMINADE**
Adjointe au maire de
St-Yrieix-sur-Charente



Monique CHIRON
Maire de Vouuil
et Giget



**Jean-Claude
COURARI**
Maire de Balzac



Françoise COUTANT
Conseillère municipale
d'Angoulême



Frédéric CROS
Conseiller municipal
de Soyaux



Fadilla DAHMANI
Adjointe au maire
de Soyaux



**Jean-François
DAURÉ**
Maire de La Couronne



Serge DAVID
Maire de
Plassac-Rouffiac



Françoise DELAGE
Maire de Dignac



**Chantal DOYEN
-MORANGE**
Maire d'Asnières-sur-
Nouère



Valérie DUBOIS
Conseillère déléguée
d'Angoulême



Nathalie DULAIS
Adjointe au maire
de Brie



**Denis
DUROCHER**
Maire de Trois Palis



Corinne DUROUEIX
Conseillère municipale
de Ruelle-sur-Touvre



**Karine FLEURANT
-GASLONDE**
Conseillère municipale
de Garat



Sophie FORT
Conseillère déléguée
d'Angoulême



**Jean-Luc
FOUCHIER**
Maire de Marsac



**Fabienne
GODICHAUD**
Maire de
Saint-Michel



Jérôme GRIMAL
Adjoint au maire
de Soyaux



Hervé GUICHET
Conseiller municipal
de Magnac-sur-Touvre



**Sandrine
JOUINEAU**
Conseillère déléguée
d'Angoulême



Francis LAURENT
Maire de Mornac



Gérard LEFEVRE
Adjoint au maire
d'Angoulême



**Raphaël
MANZANAS**
Conseiller municipal
d'Angoulême



Annie MARC
Adjointe au maire de
Ruelle-sur-Touvre



Corinne MEYER
Conseillère municipale de
Gond-Pontouvre



**Benoît MIEGE
-DECLERCQ**
Conseiller municipal de
Saint-Yrieix-sur-Charente



Thierry MOTEAU
Maire de Voulgézac



**Gilbert
PIERRE-JUSTIN**
Conseiller délégué
d'Angoulême



**Martine
PINVILLE**
Conseillère municipale
d'Angoulême



**Jean-Philippe
POUSSET**
Adjoint au maire
d'Angoulême



Catherine REVEL
Adjointe au maire
d'Angoulême



**Martine
RIGONDEAUD**
Conseillère municipale
de L'Isle-d'Espagnac



Mireille RIOU
Adjointe au maire de
Gond-Pontouvre



Valérie SCHERMANN
Conseillère déléguée
d'Angoulême



Zahra SEMANE
Adjointe au maire
de La Couronne



Roland Veaux
Maire de Sers



Fabrice VERGNIER
Conseiller municipal
d'Angoulême



**Zalissa
ZOUNGRANA**
Conseillère déléguée
d'Angoulême

BIBLIOTHÈQUE RESSOURCES

- Délibération votant les statuts de GrandAngoulême
- Délibération votant les IC- Nombre et répartition des sièges du conseil communautaire
- Projet de territoire
- Projet d'agglomération
- Charte de la participation citoyenne
- Pacte financier et fiscal

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- **Présentation synthétique budget 2020**

www.grandangouleme.fr/grandangouleme/organisation/budgets/budget-2020/

- **AdCF (Assemblée des communautés de France)**

<https://www.adcf.org/>

- **Premiers repères sur l'intercommunalité**

www.adcf.org/articles-elus-communautaires-tome-1-premiers-reperes-sur-l-intercommunalite-5124

- **L'intercommunalité, 3 minutes pour comprendre**

Une vidéo pédagogique pour comprendre les grands enjeux et le fonctionnement de l'intercommunalité

www.adcf.org/articles-elections-municipales-et-intercommunales-de-2020-les-ressources-de-l-adcf-pour-informer-et-expliquer-5003

- **Qu'est-ce que l'intercommunalité?**

Un document de 16 pages

www.adcf.org/articles-elections-municipales-et-intercommunales-de-2020-les-ressources-de-l-adcf-pour-informer-et-expliquer-5003

GrandAngoulême
25 bd Besson Bey
16023 ANGOULEME CEDEX
www.grandangouleme.fr

